

OBJET ZAC/ RHI DU PLATEAU DE DOMENJOD

**AUTORISATION A LA SODIAC DE LANCER LES CONSULTATIONS
 POUR LA REALISATION D'ETUDES ET DE SIGNER LES MARCHES**

La SODIAC a été désignée mandataire de la Commune pour réaliser en son nom et pour son compte une mission de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation d'études préalables nécessaires pour envisager une opération d'aménagement sur le secteur du Plateau de Domenjod.

Par Délibération n° 07/3-49 du 1er octobre 2007, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer le mandat préalablement approuvé. Ce dernier a été notifié à la SODIAC à la date du 4 décembre 2007. Par conséquent, il convient aujourd'hui d'avancer dans la procédure et d'approuver le lancement des consultations d'entreprises chargées, sous la coordination de la Commune et de son mandataire, de réaliser les différentes études sectorielles et d'élaborer un schéma d'aménagement d'ensemble.

Globalement, ces missions devront être achevées dans un délai de treize mois maximum et sont estimées à environ 300 000,00 € HT. Au vu de cette estimation, les consultations nécessaires à la réalisation des études s'inscrivent :

- dans le cadre des modalités de la procédure d'appel d'offres restreint (Articles 60 à 64 du Code des Marchés Publics) pour la réalisation du marché d'études (équipe pluridisciplinaire) préalables et préopérationnelles ;
- dans le cadre des modalités de la procédure adaptée (Article 28 du CMP) pour les missions de géomètre, de communication, d'assistance à maîtrise d'ouvrage et approche environnementale de l'urbanisme (AMO-AEU).

Plus particulièrement, le mandat d'études se décompose en deux volets : ZAC et RHI du Plateau de Domenjod. Chaque lot comprend trois missions distinctes et une mission commune « géomètre » commune.

Mandat d'études pour la réalisation des études préalables et préopérationnelles à la ZAC/ RHI du Plateau de Domenjod					
ZAC DU PLATEAU DE DOMENJOD			RHI DU PLATEAU DE DOMENJOD		
Mission Géomètre sur les deux secteurs d'intervention : ZAC et RHI 40 000,00 € pour 9 semaines d'intervention					
Mission études / marchés de prestations intellectuelles 2 lots					
LIBELLE	COUT (€)	DELAI	LIBELLE	COUT (€)	DELAI
LOT 1 Mission d'études préalables 1 équipe pluridisciplinaire - Urbanisme - Environnement - Paysage - VRD/ Hydraulique	95 000,00	9 mois	LOT 2 Mission d'études préopérationnelles 1 équipe pluridisciplinaire - Socio-économique - Analyse du Bâti - VRD - Urbanisme	115 000,00	13 mois

ZAC DU PLATEAU DE DOMENJOD			RHI DU FLATEAU DE DOMENJOD		
LIBELLE	COUT (€)	DELAI	LIBELLE	COUT (€)	DELAI
LOT 1 Mission communication Réalisation des supports d'information Plan de communication Modélisation 3D du projet (suite)	30 000,00	9 mois (intervention ponctuelle suivant les besoins)	LOT 2 Mission communication Réalisation des supports d'information Plan de communication Modélisation 3D du projet (suite)	5 000,00	13 mois (intervention ponctuelle suivant les besoins)
Mission AMO-AEU Accompagnement de projets d'aménagements - diagnostic environnemental croisé - recommandations pragmatiques	15 000,00	9 mois			

Par conséquent, je vous demande :

1. d'autoriser la SODIAC, mandataire de la Commune, à lancer la procédure d'appel d'offres restreint (Articles 60 à 64 du Code des Marchés Publics) pour les marchés d'études préalables et préopérationnelles, et la procédure adaptée (Article 28 du CMP) pour les missions de géomètre, de communication et d'assistance à maîtrise d'ouvrage et approche environnementale de l'urbanisme (AMO-AEU) nécessaires pour envisager une opération d'aménagement sur le secteur du Plateau de Domenjod ;
2. d'autoriser la passation des marchés à l'issue des consultations dans la limite de l'estimation totale de ces missions à 300 000,00 € HT, et la signature par la SODIAC des marchés correspondants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE



Gilbert ANNETTE

OBJET ZAC/ RHI DU PLATEAU DE DOMENJOD

**AUTORISATION A LA SODIAC DE LANCER LES CONSULTATIONS
POUR LA REALISATION D'ETUDES ET DE SIGNER LES MARCHES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la Délibération n° 07/3-49 du 1er octobre 2007 relative à la passation avec la SODIAC d'une convention de mandat d'études préalables pour la réalisation de la ZAC/ RHI du Plateau de Domenjod ;

Sur le RAPPORT N° 08/4-15 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur LAURET Edmond, 7ème Adjoint, présenté au nom des Commissions 1° Affaire Générale / Entreprise Municipale, 2° Aménagement / Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1 Autorise la SODIAC, mandataire de la Commune, à lancer la procédure d'appel d'offres restreint (Articles 60 à 64 du Code des Marchés Publics) pour les marchés d'études préalables et préopérationnelles, et la procédure adaptée (Article 28 du CMP) pour les missions de géomètre, de communication et d'assistance à maîtrise d'ouvrage et approche environnementale de l'urbanisme (AMO-AEU) nécessaires pour envisager une opération d'aménagement sur le secteur du Plateau de Domenjod.

ARTICLE 2 Autorise la passation des marchés à l'issue des consultations dans la limite de l'estimation totale de ces missions à 300 000,00 € HT, et la signature par la SODIAC des marchés correspondants.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 25 JUIN 2008

LE MAIRE

